



Groupe
TAPURA
HUIRAATIRA



Question orale
(Séance du jeudi 25 avril 2024)



Adressée à Monsieur Moetai BROTHERSON, Président de la Polynésie française, en charge du Tourisme, des Transports aérien internationaux, de l'Égalité des territoires, des Affaires internationales, du Développement des archipels, de l'économie numérique et des Conséquences des essais nucléaires.

Objet : Mise en œuvre de la réforme de la PSG

Monsieur le Président,

Interrogé le 2 avril sur le plateau de TNTV à propos des inquiétudes des partenaires sociaux sur la mise en œuvre de la réforme de la PSG, vous avez répondu : “je crois qu'ils ont attendu 10 ans sans rien faire, donc je pense que le calendrier que l'on propose est raisonnable”.

Vous avez une mémoire défaillante, ou à tout le moins très sélective, puisque contrairement à ce que vous affirmez, les dix dernières années ont été mises à profit pour réformer la PSG, y compris au sein de cette assemblée dans laquelle vous siégez.

Entre 2010 et 2013, l'absence de réforme de la branche vieillesse de la PSG a contribué à aggraver les déficits cumulés de 23 milliards.

Aussi, le chantier de la réforme de la PSG a été enclenché par le gouvernement d'Edouard Fritch dès 2014, notamment avec la nomination au sein de son cabinet d'un conseiller technique en charge de coordonner la réforme et le dialogue avec les partenaires sociaux.

Ainsi, en septembre 2018, notre assemblée a paré au plus pressé en adoptant, non sans mal, la réforme des retraites qui menaçaient ruines en allongeant la durée de cotisation et en repoussant progressivement l'âge de la retraite à 62 ans.

En février 2019, notre assemblée a adopté la création du conseil d'orientation et de suivi des retraites, chargé de faire annuellement ses recommandations.

En 2021, le gouvernement Fritch, après de longues consultations avec les partenaires sociaux, a présenté la réforme en profondeur de la PSG, reposant sur 3 piliers : la gouvernance, le financement et les prestations

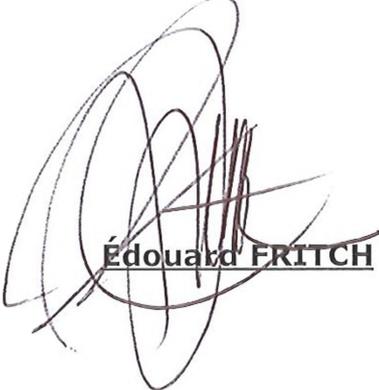
La réforme de la gouvernance a été mise en œuvre suite à d'intensives consultations avec les partenaires sociaux. Dans la foulée, il était prévu l'établissement d'un comité stratégique pour la protection sociale universelle. Ce comité, formé à la suite de préparatifs initiaux et d'échanges approfondis avec les partenaires sociaux, avait pour mission de formuler des propositions de réforme. Cependant, depuis votre accession au pouvoir, le statut et les avancées de ce comité restent incertains.

En outre, afin de pallier les difficultés associées à la gestion de la santé publique sans dégradation de la qualité des services, la majorité précédente avait adopté la mise en œuvre de la Contribution pour la solidarité, communément appelée "TVA sociale". Cette mesure était envisagée comme une solution d'urgence pour le financement des services sociaux.

Actuellement, en l'absence de décisions substantielles de la part de votre gouvernement au cours de l'année écoulée, à l'exception de l'abolition de cette taxe, les partenaires sociaux expriment leur préoccupation quant à l'équilibre des comptes sociaux. Ils envisagent désormais d'augmenter les charges sociales afin de compenser une perte estimée à 9 milliards F CFP. Une telle mesure réduira nécessairement le pouvoir d'achat des travailleurs et augmentera le coût du travail, aggravant ainsi les défis économiques actuels et les difficultés des populations les plus vulnérables.

Aussi, Monsieur le Président, pouvez-vous nous indiquer les axes de la réforme de la PSG que vous comptez présenter et le calendrier prévisionnel dont vous nous dites qu'il est "raisonnable" mais dont personne n'a connaissance ?

Je vous remercie de votre attention.



Édouard FRITCH